



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 26
Nombre de conseillers votants à 20 h 30..... : 31



Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Monsieur Patrice DESHAIES en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux des lundis 12 juin et 10 juillet 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve les procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des lundis 12 juin et 10 juillet 2017



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur le Maire
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- fixer les tarifs publics (alinéa 2),
- décider la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (alinéa 5),
- passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre s'y afférents (alinéa 6),
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, que la commune soit demandeur ou défendeur, devant les juridictions judiciaires et administratives et à tous les degrés de juridiction sans aucune restriction (alinéa 16),
- pour demander l'attribution de subventions à l'Etat et d'autres collectivités territoriales (alinéa 26),

Dans le cadre de cette délégation, **sept décisions** ont été prises depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DECISION N° 1 DU 19 JUILLET 2017
Exécutoire le 21 juillet 2017**

VIE CULTURELLE

Organisation de spectacles
Fixation des tarifs 2017/2018

Les tarifs sont fixés comme suit :

| | TARIF A | TARIF B | TARIF C | TARIF D |
|------------------|---------|---------|---------|---------|
| Tarif Plein | 26 € | 18 € | 14 € | 12 € |
| Tarif réduit 1 | 22 € | 16 € | 12 € | 10 € |
| Tarif abonnement | 18 € | 13 € | 10 € | 8 € |
| Tarif réduit 2 | 12 € | 9 € | 7 € | 5 € |

Tarif réduit 1 : aux étudiants, aux groupes d'au moins 10 personnes, aux adhérents des comités d'entreprises, adhérents à l'Interco 37, aux titulaires de la carte famille nombreuse, les abonnés à l'Espace Malraux et au Théâtre Olympia sur présentation d'un justificatif.

Tarif abonnement : personne ayant choisi un minimum de 4 spectacles à l'Escale



Tarif réduit 2 : personne titulaire d'un PCE (Passeport Culturel Etudiant), scolaires, jeunes de moins de 18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires de RSA et de l'ASPA

Les spectacles sont les suivants :

Spectacles dans l'abonnement

Avec Barbara

Vendredi 13 octobre 2017

20h30 – L'Escale

Tarif C

Mais Qui est don(C) Quichotte de la Cie l'Echappée Belle

Vendredi 10 novembre 2017

20h30 – l'Escale

Tarif D

DOM JUAN 2.0 – Compagnie Les Asphodèles

Vendredi 17 novembre 2017

20h30 - L'Escale

Tarif B

Francis Huster

Jeudi 30 novembre 2017

20h30 – l'Escale

Tarif A

Le Portrait de Dorian Gray

Vendredi 2 février 2018

20h30 – l'Escale

Tarif B

Tartuffe, je vous le raconte en 5 actes ! Compagnie Wonderkaline

Mardi 13 mars 2018

20h30 – l'Escale

Tarif C

Tous nos vœux de bonheur

Vendredi 30 mars 2018

20h30 – l'Escale

Tarif A

Les Insoumis – l'Arbre Compagnie

Dimanche 8 avril 2018

17h - L'Escale

Tarif D



Le livret de famille de la Compagnie Belle équipe

Judi 17 mai 2018

20h30 – l'Escale

Tarif C

Spectacles Hors abonnement

Soirée découverte « Chansons Françaises »

Vendredi 8 décembre 2017

20h30 - L'Escale

Tarifs : Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

Je Clique donc je suis – Thierry Collet

Vendredi 26 janvier 2018

20h – Salle 115m² Escale

Tarifs: Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

Concert François Cornu

Dimanche 11 février 2018

16 h – salons Ronsard

Tarifs : Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

Les Causeries musicales : Ronsard au coin du feu

Dimanche 18 mars 2018

17h – salons Ronsard

Tarifs: Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

Confidences Nocturnes

Judi 5 avril 2018

20h – Manoir de la Tour

Tarifs : Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

« Le carnaval des animaux »

Vendredi 13 avril 2018

20h – L'Escale

Tarifs : Plein 12 €, réduit 1 - 10 €, réduit 2 – 5 €

Spectacles jeune Public :

5 € pour les adultes

3 € pour les enfants

2 € pour les scolaires



DECISION N° 2 DU 17 JUILLET 2017
Exécutoire le 21 juillet 2017

DIRECTION DES FINANCES

Travaux de construction d'un bâtiment archives

Demande d'aide financière auprès des services de l'Etat

Retrait de la décision du Maire du 11 octobre 2016 et adoption d'une nouvelle décision

. Estimation financière globale des travaux : 416 200,00 € HT

. Plan de financement :

| | |
|---------------------------------|--------------|
| DEPENSES H.T..... | 416 200,00 € |
| RECETTES..... | 416 200,00 € |
| dont | |
| . Conseil Départemental 37..... | 70 000,00 € |
| . TMVL 2016..... | 105 814,00 € |
| . TMVL 2017..... | 100 000,00 € |
| . DRAC..... | 40 000,00 € |
| . EMPRUNT/AUTO/VILLE..... | 100 386,00 € |

DECISION N° 3 DU 16 AOUT 2017
Exécutoire le 21 août 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

Assurances

Contrat SMACL auto-collaborateur (véhicules utilisés par des bénévoles pour la sécurisation de la manifestation du 13 juillet)

Montant du contrat : 36,19 € (trente-six euros et dix-neuf centimes)

DECISION N° 4 DU 21 AOUT 2017
Exécutoire le 24 août 2017

DIRECTION DES FINANCES

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRTS) 2014/2018

Demande d'aides financières auprès des services de la Région Centre Val de Loire

Actions inscrites audit contrat

Les plans de financement prévisionnels s'établissent comme suit :

1. La construction d'un pôle d'accueil de petite enfance (fiche : mieux-être social – action : structures d'accueil petite enfance) :



| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|--|---------------------|--------------------------|---------------------|
| . Structure petite enfance | 720 000,00 € | Emprunt/autofinancement | 693 600,00 € |
| . Aménagement extérieur (cour et parc) | 100 000,00 € | <i>CRST (estimation)</i> | <i>231 200,00 €</i> |
| SOUS-TOTAL | 820 000,00 € | | |
| .Frais maîtrise d'œuvre et divers (14 %) | 104 800,00 € | | |
| TOTAL GENERAL | 924 800,00 € | | 924 800,00 € |

2. La réalisation d'équipements d'accueil périscolaire dans le cadre de la construction d'un 3^{ème} groupe scolaire (même fiche – action : accueils extrascolaires et locaux jeunes) :

| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|----------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| . Total | 729 600,00 € | Emprunt/autofinancement | 547 200,00 € |
| | | <i>CRST (estimation)</i> | <i>182 400,00 €</i> |
| TOTAL GENERAL | 729 600,00 € | | 729 600,00 € |

3. L'aménagement d'un auditorium et d'une salle de répétition (même fiche : - action : équipements liés à l'enseignement artistique : école de musique) :

| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|---|-----------------------|--------------------------|-----------------------|
| . Salle auditorium 250 m ² | 400 000,00 € | Emprunt/autofinancement | 824 813,00 € |
| . Scène auditorium et annexes | 132 000,00 € | <i>CRST (estimation)</i> | <i>353 491,00 €</i> |
| . Annexes auditorium | 93 600,00 € | | |
| . Loges et rangement | 78 000,00 € | | |
| . Salles répétition (Grandgousier) | 130 000,00 € | | |
| . Remplacement fenêtres et portes extérieures | 100 000,00 € | | |
| . Réfection façades | 100 000,00 € | | |
| SOUS-TOTAL | 1 033 600,00 € | | |
| . Frais d'études et divers (14 %) | 144 704,00 € | | |
| TOTAL GENERAL | 1 178 304,00 € | TOTAL GENERAL | 1 178 304,00 € |

4. La réalisation d'une salle de sport de proximité dans le cadre de la construction d'un 3^{ème} groupe scolaire (même fiche – action : équipements sportifs et de loisirs) :

| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|----------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| . Total travaux | 889 200,00 € | Emprunt/autofinancement | 711 360,00 € |
| | | <i>CRST (estimation)</i> | <i>177 840,00 €</i> |
| TOTAL GENERAL | 889 200,00 € | TOTAL GENERAL | 889 200,00 € |



5. Réfection du terrain synthétique de football Guy FÉLIX (même fiche, action : équipements sportifs et de loisirs).

| TRAVAUX | COÛT H.T | FINANCEMENT | Montant |
|----------------------|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Total | 260 500,00 € | Emprunt/autofinancement | 50 250,00 € |
| | | Réserve Parlementaire | 80 000,00 € |
| | | DETR 2017 | 78 150,00 € |
| | | <i>CRST (estimation)</i> | <i>52 100,00 €</i> |
| TOTAL GENERAL | 260 500,00 € | TOTAL GENERAL | 260 500,00 € |

DECISION N° 5 DU 28 AOUT 2017
Exécutoire le 28 août 2017

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET DE L'AMENAGEMENT URBAIN

Mise à disposition précaire et révocable d'une maison située 362 boulevard Charles de Gaulle – ZAC de la Croix de Pierre à Madame Isabelle ROBERT et Monsieur Joël DELCLAUD avec effet au 16 septembre 2017 pour une durée de deux ans
Montant de la redevance : 600,00 € mensuels

DECISION N° 6 DU 7 SEPTEMBRE 2017
Exécutoire le 8 septembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Mise à disposition précaire et révocable d'un garage situé 86 boulevard Charles De Gaulle à Madame ROBERT Louisette en remplacement du garage n° 4 dégradé qu'elle louait jusqu'à maintenant,
Montant du loyer : 150,00 € par trimestre.

DECISION N° 7 DU 7 SEPTEMBRE 2017
Exécutoire le 8 septembre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

CONTENTIEUX

Affaire Monsieur et Madame BLANCHET Daniel contre commune de Saint-Cyr-sur-Loire

Désignation d'un avocat : Maître CEBRON de LISLE – 23 rue de Clocheville – BP 11952 – 37019 TOURS CEDEX 1

- ❖ **Impôts locaux 2018 – Dispositions à adopter avant le 1^{er} octobre 2017 en application de l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts – Taxe d'habitation – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide le statu-quo pour 2018.



❖ **FINANCES – Construction de 8 logements collectifs sociaux sis 12/17 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-Cyr-sur-Loire « les Jardins de Lucas » par la S.A. D’HLM le Nouveau Logis Centre Limousin**

A – Demande de garantie d’emprunt

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Accorde sa garantie d’emprunt à la société Nouveau Logis Centre Limousin pour les prêts qu’elle a contractés auprès de la CDC pour la construction de 8 logements collectifs sociaux en PLUS et PLAI,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces garanties.

B – Convention de réservation de logements

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Adopte les termes de la convention proposée par la société Nouveau Logis Centre Limousin,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son Premier Adjoint à signer ladite convention.

❖ **FINANCES – Produits irrécouvrables – Taxes communales et produits communaux – Admission en non-valeur et dettes éteintes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Décide d’admettre en non-valeur les créances non recouvrées pour un montant de **2913,96 €**,
- 2) Décide d’éteindre les créances à la suite de surendettement pour un montant de **835,73 €**.

❖ **INTERCOMMUNALITÉ**

B – Commission locale d’évaluation des transferts de charges du 19 juin 2017 – Approbation des montants pour l’année 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Valide la distinction entre les transferts de charges de Fonctionnement et celles d’Investissement, conformément aux dispositions de la Loi de Finances rectificative pour 2016,



- 2) Approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de la Métropole et son annexe financière dont un exemplaire est joint à la délibération.

C – Tours Métropole Val de Loire – Ajustement des modalités du schéma de mutualisation à l'évolution institutionnelle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du règlement modifié portant dispositions communes aux services communs.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 27 juin le 6 septembre 2017**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 19 septembre 2017**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ, Mme de CORBIER)

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 19 septembre 2017.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 7 septembre 2017**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Appel de l'Association des Maires de France (AMF) à la solidarité nationale avec les victimes de l'ouragan IRMA – Demande de subvention exceptionnelle**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Fondation de France pour témoigner sa solidarité aux victimes de l'ouragan IRMA,
- 2) Dit que cette subvention s'élèvera à 1 000,00 euros.

ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

**Rapporteurs : Madame JABOT, Deuxième Adjointe déléguée aux Affaires Sociales
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué à la Culture**

➤ **CULTURE – Mise à disposition de l'Escale auprès de l'association FESTHEA du 27 octobre au 5 novembre 2017 - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

➤ **CULTURE – Dispositif CLARC (chéquier culturel à destination des lycéens et des apprentis) – Convention d'affiliation à passer avec la Région Centre Val de Loire pour la saison 2017/2018 et les deux saisons suivantes**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Région Centre Val de Loire et la société Docapost Applicam.

❖ **Bibliothèque Municipale George Sand – Convention de mise à disposition d'une salle de la bibliothèque au profit de l'association « Texto ou tard » pour l'organisation d'ateliers d'écriture**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

❖ **Convention d'occupation des locaux du Centre de Vie Sociale André Malraux avec le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Forum Jeunesse du 22 novembre 2017 – Convention avec la FRAPS (Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

❖ **Compte rendu de la réunion du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 18 septembre 2017**

Madame JABOT signale que lors du Conseil d'Administration de ce jour ont été votées la contribution au Fonds de Solidarité Logement ainsi que l'indemnité de conseil pour le comptable public.

La convention avec l'association SIEL BLEU a été renouvelée afin de reconduire les cours de gymnastique pour les personnes âgées ainsi que la création de cours dispensés à Konan. Madame JABOT signale qu'une convention a également été adoptée avec l'association Mnémo Sénior.

Madame JABOT ajoute que le thé dansant s'est bien passé. Elle précise également que le physio - parc, créé dans la résidence-autonome les Fosses Boissées, ayant pour objectif de proposer différentes activités sportives, a été inauguré le 13 septembre.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mardi 5 septembre 2017**

Les rapporteurs de cette commission n'ont rien de plus à ajouter.



ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs: Madame BAILLEAU, Cinquième Adjointe déléguée à l'Enseignement
Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance, aux Loisirs et Vacances
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport et à la Vie Associative

❖ Ecoles publiques élémentaires et maternelles – Répartition intercommunale des charges de fonctionnement – Approbation des montants proposés par la ville de Tours au titre de l'année scolaire 2016/2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Fixe à 531,00 € la somme due par élève d'école élémentaire, 887,00 € la somme due par élève d'école maternelle pour l'année scolaire 2016-2017,
- 2) Précise que ces montants seront exigibles à la rentrée scolaire 2017 et pour tout enfant scolarisé avant le début du mois de janvier de l'année considérée,
- 3) Dit que ces chiffres sont valables pour les enfants de SAINT-CYR-SUR-LOIRE scolarisés dans les écoles publiques du premier degré des communes extérieures et pour les enfants des communes extérieures scolarisés à SAINT-CYR-SUR-LOIRE à titre de réciprocité.

❖ Mise en place d'études surveillées dans les écoles publiques de Saint-Cyr-sur-Loire au titre de l'année scolaire 2017/2018 – Convention avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention pour l'année scolaire 2017-2018,
- 2) Décide d'attribuer une subvention à l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public 37 pour contribuer à la réalisation de ce projet et dont les modalités sont définies dans la convention.

❖ Mise à disposition des locaux du groupe primaire Moulin/République

A – Convention de mise à disposition au profit de l'association APEJT (Association pour l'Enseignement du Japonais en Touraine)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du groupe primaire Moulin/République au profit de l'association pour l'enseignement du japonais en Touraine durant l'année scolaire 2017-2018.

B – Convention de mise à disposition au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux du groupe primaire Moulin/République au profit de l'association « La Compagnie du Bonheur » durant l'année scolaire 2017-2018.

❖ Occupation des locaux de l'école Roland Engerand – Convention au profit du SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile) Mirabeau

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve le projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ Sport – Création de l'activité « Sport Santé » - Création de deux catégories tarifaires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de créer les deux catégories tarifaires suivantes :
Activité « Gym Pilates pré et postnatal »
Activité « Programme d'entretien physique »
- 2) Précise que le tarif applicable sera fixé par décision du Maire conformément à l'article L.2122-22, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

❖ Sport – Programme d'investissement 2017 – Travaux de réfection du terrain synthétique Guy Félix – Complexe sportif Guy Drut – Marché à procédure adaptée II – Travaux – Examen du rapport d'analyse des offres – Choix de l'attributaire et autorisation du Conseil Municipal pour la signature du marché

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Examine le rapport d'analyse des offres,
- 1) Décide d'attribuer le marché à l'entreprise Sporting Sol de Saint-Fulgent (85250) pour un montant de 230 267,50 € HT,



2) Autorise, au nom de la commune, le Maire ou l'Adjoint délégué dans le domaine de compétence, à signer le marché.

❖ **PETITE ENFANCE – Ouverture de la Maison d'Assistants Maternels « bulles d'éveil » 59 avenue Georges Pompidou – Aide au démarrage de l'activité – Demande exceptionnelle de subvention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX

CONTRE : 04 VOIX (Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ, Mme de CORBIER)

ABSTENTION : -- VOIX

1) Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association « Bulles d'éveil »,

2) Dit que cette subvention s'élèvera à 7.500,00 euros.

❖ **PETITE ENFANCE – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine – Aide au fonctionnement au titre de l'accueil d'enfants en situation de handicap**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve les termes de la convention proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Touraine,

2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mercredi 6 septembre 2017**

Madame BAILLERAU tient à signaler que la rentrée scolaire s'est très bien passée. Elle précise que 31 élèves de plus sont accueillis par rapport à l'année dernière, ce qui fait que Saint-Cyr-sur-Loire compte un effectif de 1005 élèves.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

❖ **ZAC Charles de Gaulle :**

A – Détermination d'une grille de prix pour les cessions de lots

Le Conseil Municipal,



a) Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuve la grille tarifaire de la ZAC Charles de Gaulle pour le lot économique,

b) Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ, Mme de CORBIER)

➤ Approuve la grille tarifaire de la ZAC Charles de Gaulle pour les lots habitat

B – Cession du lot économique issu des parcelles cadastrées BP 701p, 23p, 24p, 25p, 26p, et 27p, sis 272 boulevard Charles De Gaulle d'une surface de 14 532 m² au profit de LIDL ou toute société s'y substituant.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder le lot économique issu des parcelles cadastrées BP n° 701p, 23p, 24p, 25p, 26p et 27p, sis 272 boulevard Charles de Gaulle d'une surface de 14.532m² de la ZAC Charles de Gaulle, au profit de la Société en Nom Collectif LIDL ou toute société s'y substituant,
- 2) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 240,00 € HT le mètre carré conformément à la grille des prix, soit un montant global de 3.487.680 € HT, soit 4.185.216 € TTC environ,
- 3) Motive cette décision par le fait que la Commune n'envisage de réaliser aucun aménagement public, sur le lot dont il s'agit et souhaite favoriser le développement économique dans ce secteur,
- 4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction du compromis de vente puis de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire des acquéreurs,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières signer tout avant contrat, tout acte authentique de vente et plus généralement tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Précise que la recette correspondant à cette cession sera versée au budget annexe de la ZAC Charles de Gaulle,
- 7) Précise qu'en cas d'annulation de la vente avec le ou les acquéreurs susvisés, la commune se réserve le droit de proposer ce lot à un autre acquéreur potentiel.

❖ **Cession foncière – ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie – Central Parc – Modification de la délibération du 16 décembre 2016 – Changement du bénéficiaire de la cession du lot n° F2-4, 7 allée Olivier Arlot initialement prévue au profit de Monsieur DEBRAUWER**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,



Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 27 VOIX

CONTRE : -- VOIX

ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE, M. DESHAIES et son pouvoir M. FIEVEZ, Mme de CORBIER)

1) Autorise la substitution de Monsieur DEBRAUWER comme acquéreur du lot n° F2-4 issu de la parcelle AO n° 236 (environ 1.178 m² sous réserve du document d'arpentage) situé 7 allée Olivier Arlot, dans le Clos du Cèdre du Liban, dans la tranche n° 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie- Central Parc, au profit de toute société qu'il a constituée.

2) Précise que le reste de la délibération du 16 décembre 2016 demeure sans changement.

❖ **Acquisitions foncières – Allée de la résidence « Clos de la Charpenterie » - Acquisition des entrées situées sur le 175bis boulevard Charles de Gaulle et le 37 rue de la Ménardière sur les parcelles cadastrées section AP numéros 25p, 236p et 239p sous réserve du document d'arpentage, appartenant au syndicat des copropriétaires de la résidence « Clos de la Charpenterie ».**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'acquérir auprès du syndicat des copropriétaires de la Résidence de la Charpenterie, les parcelles cadastrées AP n° 25p, 236p et 239p pour une surface d'environ 301m² sous réserve du document d'arpentage, constituant les deux accès à la résidence,

2) Précise que l'acquisition des parcelles aura lieu pour le prix symbolique de 1,00 euros,

3) Donne son accord au classement de ces parcelles dans le domaine public communal sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

4) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,

5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,

6) Dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Acquisitions foncières – rue du Bocage – Acquisition des parcelles cadastrées section AT numéros 885, 890 et 888 appartenant à la SCCV AR Bocage, promoteur de la Résidence Le Castel Saint-Cyr et constitution d'une servitude d'entretien du bassin de rétention sous réserve de remise en état des lieux**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- 1) Décide d'acquérir auprès de la SCCV AR Bocage, ou toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer, les parcelles cadastrées AT n° 885 (541 m²), 888 (486 m²) et 890 (176 m²), constituant la contre-allée et ses accessoires, l'espace vert à l'arrière du bâtiment,
- 2) Précise que l'acquisition des parcelles aura lieu pour le prix symbolique de 1,00 €,
- 3) Donne son accord pour le maintien dans le domaine privé de la commune pour les parcelles faisant l'objet de cette acquisition,
- 4) Décide de constituer une servitude d'entretien du bassin de rétention située sur la contre-allée cadastrée AT n° 885 et 890, dans le respect des articles 5 et 6 de la convention ci-dessus relatée et bénéficiant au profit de la Résidence le Castel – Saint Cyr,
- 5) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,
- 6) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 7) Dit que cette acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.

❖ **Renouvellement du réseau HT1 – Convention de servitude avec ENEDIS sur le secteur de la Chanterie, rue Ramon**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Donne son accord pour la conclusion avec ENEDIS, dont le siège social est sis 34 place des Corolles, PARIS-LA-DÉFENSE (92079) ou toute personnes physique ou morale pouvant s'y substituer, d'une convention relative à la servitude souterraine sur les parcelles cadastrées AR n° 647 et 667 sise rue du Docteur Vétérinaire Ramon, pour le renouvellement d'une ligne électrique HT 1,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et ces pièces annexes.

❖ **Programme 2017 de démolitions d'immeubles bâtis – Permis de démolir du bâti situé 59-61 rue de la Chanterie (propriété POTONNIER)**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom de la commune, la demande de permis de démolir relative au bien ci-dessus énoncé, afin de procéder à sa démolition dans le cadre des restructurations précisées supra,
- 2) Autorise la démolition du bien communal situé 59/61 rue de la Chanterie (propriété POTONNIER).



- ❖ **MOYENS TECHNIQUES – Fourniture d’outillage et de quincaillerie – Constitution d’un groupement de commandes entre les communes de Chambray-lès-Tours, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Tours Métropole Val de Loire – Appel d’offres ouvert – Approbation de la convention de groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature de la convention groupement de commandes – désignation du coordonnateur de groupement de commandes – Autorisation du Conseil Municipal pour la signature des accords-cadres correspondants.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Décide d’adhérer au groupement de commandes entre les communes de Chambray-les-Tours, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture d’outillage et de quincaillerie,
- 2) Adopte la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,
- 3) Précise que la Commission d’Appel d’Offres sera celle du coordonnateur en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et de l’article 101 de l’ordonnance du 23 juillet 2015 relatives aux marchés publics,
- 4) Autorise, au nom de la commune, le Maire ou l’Adjoint à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

- ❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 4 septembre 2017**

Tous les dossiers examinés lors de cette commission viennent de faire l’objet de délibérations.

Le Maire,

Philippe BRIAND.